

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 novembre 2023

POUR CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1855)

SOUS-AMENDEMENT

N° CL1751

présenté par
M. Naegelen

à l'amendement n° CL1666 de M. Boudié

ARTICLE 1ER D

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.